


Version du document	Objet de la modification	Date
v1.00	Version révisée pour les élections régionales et départementales	12/05/2021

Vous pouvez, d'ores et déjà, éditer votre liste d'émargement pour contrôle. Vous pourrez la rééditer ensuite autant de fois que vous le souhaitez jusqu'au **20 juin 2021**

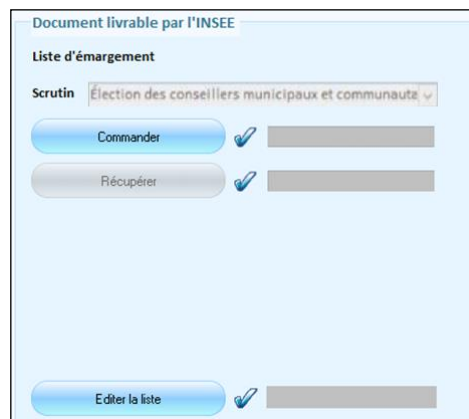
**ATTENTION :** Pour pouvoir éditer vos listes d'émargement, vous devez absolument être dans la version 13.00.00.02 de votre logiciel e.magnus GRC élection.

Il est **OBLIGATOIRE** de commander une liste d'émargement par scrutin (une liste d'émargement pour les élections régionales et une liste d'émargement pour les élections départementales).

## Commande de la liste et édition

 **Accès :** Bureau **Accueil**, bloc **Elections**, bureau **Listes électorales et Tableaux J-20/J-5**, option **Liste d'émargement**

Pour pouvoir commander cette liste, vous devez disposer d'une connexion active à l'INSEE dans votre logiciel e.GRC Elections.



- Afin de passer la commande, cliquez sur le bouton **Commander**.

Vous recevrez une notification de type **LIV** lorsque l'INSEE vous aura transmis la liste. Le délai de réception peut varier en fonction de la sollicitation du site de l'INSEE.

- Cliquez sur **Récupérer** pour intégrer la liste d'émargement au logiciel e.GRC. La récupération de la liste traitera automatiquement la notification.
- **Editez** votre liste avec le bouton correspondant.

**ATTENTION :**

Vous ne devez pas commander de nouvelle liste d'émargement entre les 2 tours des élections.

En effet, la liste d'émargement utilisée au 2<sup>nd</sup> tour doit être la même que celle utilisée pour le 1<sup>er</sup> tour. Si vous constatez des mouvements entre les 2 tours, il faudra corriger manuellement la liste utilisée pour le 1<sup>er</sup> tour.

Toutefois, dans des cas exceptionnels, vous avez la possibilité de rééditer la liste d'émargement.

## **Edition des mentions pour procuration**

---

Les procurations peuvent être saisies à n'importe quel moment dans votre logiciel e.GRC Elections.

Pour voir, ou revoir la procédure, vous pouvez suivre cette FAQ : [Saisie et édition des procurations](#).

Les mentions concernant vos procurations seront affichées sur votre liste d'émargement lorsque vous l'éditez.

**Important :**

Vous pouvez saisir une procuration après la commande de votre liste d'émargement. Les procurations se rajouteront à la liste déjà reçue dans votre logiciel e.GRC élections.